

Notes explicatives pour les tableaux du rapport sur l'écart fiscal global

Procédures de confidentialité

Afin de veiller à la protection des renseignements des contribuables, certaines données ont été supprimées là où cela était justifié. De plus, les comptes sont arrondis au multiple de 10 le plus près. Par exemple, 104 serait arrondi à 100, et 105 serait arrondi à 110. Les montants en dollars ont été arrondis au million le plus près dans tous les tableaux. Le total des chiffres figurant dans le tableau peut ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement ou de la suppression.

Source des données

L'écart fiscal brut en matière de déclaration pour les différentes composantes a été estimé en utilisant les principales sources de données suivantes :

Écart fiscal en matière de déclaration lié à l'impôt sur le revenu des particuliers découlant de l'économie clandestine

- Estimations de Statistique Canada par rapport à l'économie clandestine (2018)
- Taux effectifs marginaux d'imposition du ministère des Finances Canada

Écart fiscal en matière de déclaration lié à l'impôt sur le revenu des particuliers découlant des revenus de placements à l'étranger

- Statistiques financières mondiales :
 - Total des placements de portefeuille, sondage coordonné sur les placements de portefeuille
 - Boston Consulting Group, richesse mondiale de 2014 à 2018
 - Taux de change de la Banque du Canada
 - Banque mondiale, données sur le PIB
- Données bancaires internationales :
 - Données économiques de la Réserve fédérale américaine
 - Taux d'intérêt sur les dépôts de la Banque mondiale
 - Données sur les dividendes et les gains en capital

Écart fiscal en matière de déclaration de l'impôt des petites et moyennes entreprises (PME)

- Résultats des vérifications aléatoires stratifiées de l'Agence pour 2013-2015
- Données de cotisation de l'Agence fondées sur les déclarations d'impôt des sociétés T2 en date de mai 2021
- Estimations de Statistique Canada par rapport à l'économie clandestine

Écart fiscal en matière de déclaration de l'impôt des grandes sociétés

- Données de cotisation de l'Agence fondées sur les déclarations d'impôt des sociétés T2 en date de mai 2021
- Système d'inscription du numéro d'entreprise de l'Agence en date de mai 2021
- Données des vérifications fondées sur les risques menées par l'Agence pour les grandes sociétés visant les années d'imposition pertinentes

Écart fiscal en matière de déclaration lié à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

- Données tirées du cadre d'attribution des recettes de la TVH du Ministère des Finances Canada
- Comptes économiques provinciaux et tableaux des ressources et des emplois provinciaux et estimations de l'économie clandestine de Statistique Canada
- Données sur les déclarations de la TPS et données sur les vérifications de la TPS de l'Agence du revenu du Canada
- Recettes déclarées de la TPS/TVH de l'Agence des services frontaliers du Canada

Écart fiscal en matière de déclaration lié à l'accise

- Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada
- Données administratives sur la production légale de produits du tabac à l'échelle nationale et taux des droits d'accise de l'Agence du revenu du Canada
- Données administratives sur les importations commerciales légales de produits du tabac de l'Agence des services frontaliers du Canada
- Données sur les ventes en gros : cigarettes et tabac haché au Canada de Santé Canada

Les estimations de l'écart fiscal lié aux paiements ont été calculées à partir des données comptables de l'Agence en date de juin 2021.

L'écart fiscal net (l'écart fiscal après la soustraction des résultats en matière d'observation et de recouvrement de l'écart fiscal brut) a été estimé à partir des principales sources de données suivantes :

- Données comptables de l'Agence en date de juin 2021
- Données de cotisation de l'Agence en date de juillet 2021 fondées sur la déclaration de revenus et de prestations T1, la déclaration de revenus des sociétés T2, la déclaration de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- Données de vérification de l'Agence relatives à la TPS/TVH, aux sociétés et aux particuliers

Les Comptes publics du Canada ont été utilisés pour calculer **les pourcentages de recettes fiscales fédérales**.

Description des éléments des tableaux

Écart fiscal: Différence entre les impôts qui seraient payés si toutes les obligations étaient entièrement respectées dans tous les cas et les impôts qui sont réellement reçus et recouvrés.

Écart fiscal brut: Estimation de l'écart fiscal avant la prise en compte des mesures d'observation et de recouvrement. L'écart fiscal brut total est estimé en combinant toutes les composantes de l'écart fiscal publiées précédemment avant de tenir compte des mesures de l'Agence.

Écart fiscal en matière de déclaration: Écart fiscal découlant du défaut par un contribuable de fournir des renseignements complets ou exacts dans sa déclaration de revenus en sous-déclarant son revenu ou en demandant des déductions ou des crédits auxquels il n'a pas droit. Dans certains cas, l'inobservation en matière de déclaration comprend la demande en trop de crédits et de déductions.

Écart fiscal lié aux paiements: Écart fiscal découlant des impôts cotisés qui ne sont pas entièrement payés à la date limite de paiement. Un déclarant peut avoir un écart fiscal lié aux paiements pour plusieurs années d'imposition.

Écart fiscal net: Estimation de l'écart fiscal après la soustraction des résultats en matière d'observation et de recouvrement de l'écart fiscal brut. L'écart fiscal net total est estimé en combinant toutes les composantes de l'écart fiscal publiées précédemment après avoir tenu compte des mesures d'observation et de recouvrement.

Économie clandestine (EC): L'économie clandestine (EC) désigne communément les activités économiques ou le revenu cachés délibérément des autorités publiques, qui comptent notamment le travail au noir ou la dissimulation de revenus (c'est-à-dire, lorsqu'on sous-estime des revenus ou lorsqu'on surestime des coûts afin de déclarer un revenu net plus faible). Il existe diverses définitions de l'économie clandestine. Selon le contexte, on pourrait y inclure les activités mesurées et non mesurées de manière officielle, les activités imposables et non imposables, les activités légales et illégales, ou même les activités économiques à petite échelle qui génèrent un revenu. Du point de vue de l'Agence, l'économie clandestine comprend toute activité sous-estimée ou non déclarée aux fins de l'impôt.

Grande société: Aux fins du présent rapport, les grandes sociétés sont des entreprises constituées en sociétés ayant un chiffre d'affaires total de plus de 20 millions de dollars, à l'exception de celles qui font partie de certaines industries désignées où la limite est établie à plus de 50 millions de dollars (p. ex., la fabrication, le transport et les services connexes, la vente de gros ainsi que le commerce de détail et les services).

Impact des activités d'observation et de recouvrement de l'Agence: Le pourcentage de réduction de l'écart fiscal brut attribuable aux résultats des activités d'observation et de recouvrement. L'impact des activités d'observation comprend principalement des ajustements aux impôts faits lors de vérifications. L'impact des activités de recouvrement comprend tous les changements liés à l'écart de paiement à partir de la date d'échéance du paiement jusqu'à 10 ans après une année d'imposition donnée. La période de 10 ans a été choisie en fonction d'une évaluation interne de l'Agence sur l'évolution de l'écart de paiement. Cela a aussi permis de prendre en compte certaines activités d'observation susceptibles d'avoir une incidence sur l'écart de paiement.

Petites et moyennes entreprises (PME): Les PME sont des entreprises constituées ayant un chiffre d'affaires total de moins de 20 millions de dollars, à l'exception de celles qui font partie de certaines industries désignées où la limite est établie à moins de 50 millions de dollars (p. ex., la fabrication, le transport et les services connexes, la vente de gros ainsi que le commerce de détail et les services).

Revenus de placements à l'étranger: Revenus tirés de placements effectués à l'extérieur du Canada. Les résidents canadiens doivent déclarer les placements de source canadienne et de source étrangère.

Taxe ou droit d'accise: Redevance sur la production et l'importation de certains produits. Les produits les plus couramment assujettis aux droits ou aux taxes d'accise sont les produits du tabac, les boissons alcoolisées et les produits combustibles (p. ex., essence). Pour plus de détails, veuillez consulter [Taxes d'accise, droits et prélèvements - Canada.ca](#)

Description des tableaux

Ces tableaux ont été publiés dans le rapport sur l'écart fiscal global sur [Canada.ca](#) en juin 2022 et ils présentent les écarts fiscaux fédéraux pour les années d'imposition 2014 à 2018. Certaines estimations sont présentées en utilisant des fourchettes représentant des limites inférieure et supérieure. L'écart fiscal brut total est estimé en combinant toutes les composantes de l'écart fiscal : l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et les recettes provenant de l'accise.

Chaque tableau présente, pour les composantes correspondantes, les écarts en matière de déclaration et de paiement, les écarts fiscaux bruts et nets ainsi que l'impact des activités d'observation et de recouvrement de l'Agence. Tous les montants sont en dollars constants de 2018, sauf indication contraire, et le total des chiffres figurant dans le tableau peut ne pas correspondre au total indiqué en raison des arrondis à des fins de confidentialité. Pour plus de détails, veuillez consulter la [page dédiée à l'écart fiscal](#) sur Canada.ca.

Tableaux en format CSV

Ces tableaux peuvent être consultés dans le rapport sur l'écart fiscal fédéral global de l'Agence disponible sur [Canada.ca](#).

Tableau 1 : Estimations de l'écart fiscal lié à l'impôt sur le revenu des particuliers pour les années d'imposition 2014 à 2018, en milliards de dollars*

Ce tableau présente les estimations de l'écart fiscal lié à l'impôt sur le revenu des particuliers pour les années d'imposition 2014 à 2018. Les estimations sont présentées pour les écarts en matière de déclaration (national et international), les écarts liés aux paiements en plus des écarts fiscaux bruts et nets. Les estimations de l'écart fiscal net lié à l'impôt sur le revenu des particuliers en pourcentage des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont également fournies. Toutes les estimations, à l'exception de celles pour l'économie clandestine nationale et celles des écarts liés aux paiements, sont présentées sous forme de limite inférieure et supérieure.

Remarques :

* Tous les montants sont en dollars constants de 2018. Les chiffres étant arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les non-résidents ne sont pas comptabilisés.

** Les pourcentages des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont fondés sur les Comptes publics du Canada. Voir le tableau A4 pour les montants des recettes fiscales fédérales.

Tableau 2 : Perte fiscale fédérale potentielle pour certaines activités de l'économie clandestine – année d'imposition 2018*

Ce tableau présente la perte fiscale fédérale potentielle pour certaines activités de l'économie clandestine pour l'année d'imposition 2018 utilisée pour estimer l'écart fiscal en matière de déclaration lié à l'impôt sur le revenu des particuliers. La perte fiscale fédérale estimée est présentée pour les employés et les travailleurs indépendants.

Remarques :

* Tous les montants sont en dollars constants de 2018. Les chiffres étant arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 3 : Estimations de l'écart fiscal lié à l'impôt sur le revenu des sociétés pour les années d'imposition 2014 à 2018, en milliards de dollars*

Ce tableau présente les estimations de l'écart fiscal lié à l'impôt sur le revenu des sociétés pour les années d'imposition 2014 à 2018. Les estimations sont présentées pour les écarts en matière de déclaration (PME et grandes sociétés), les écarts liés aux paiements en plus des écarts fiscaux bruts et nets. Les estimations de l'écart fiscal net lié à l'impôt sur le revenu des sociétés en pourcentage des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés sont également fournies. Toutes les estimations, à l'exception de celles des écarts liés aux paiements, sont présentées sous forme de limite inférieure et supérieure.

Remarques :

* Tous les montants sont en dollars constants de 2018. Les chiffres étant arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les non-résidents ne sont pas comptabilisés.

** Les pourcentages des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés sont fondés sur les Comptes publics du Canada. Voir le tableau A4 pour les montants des recettes fiscales fédérales.

Tableau 4 : Estimations de l'écart fiscal lié à la TPS/TVH pour les années d'imposition 2014 à 2018, en milliards de dollars*

Ce tableau présente les estimations de l'écart fiscal lié à la TPS/TVH pour les années d'imposition 2014 à 2018. Les estimations sont présentées pour les écarts en matière de déclaration, les écarts liés aux paiements en plus des écarts fiscaux bruts et nets. Les estimations de l'écart fiscal net lié à la TPS/TVH en pourcentage des recettes provenant de la TPS/TVH sont également fournies.

Remarques :

* Tous les montants sont en dollars constants de 2018. Les chiffres étant arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

** Les pourcentages des recettes fiscales provenant de la TPS/TVH sont fondés sur les Comptes publics du Canada. Voir le tableau A4 pour les montants des recettes fiscales fédérales.

Tableau 5 : Estimations de l'écart fiscal lié à l'accise pour les années d'imposition 2014 à 2018, en milliards de dollars**

Ce tableau présente les estimations de l'écart fiscal lié à l'accise pour les années d'imposition 2014 à 2018. Les estimations sont présentées pour les écarts en matière de déclaration et ceux liés aux paiements pour les cigarettes en plus des écarts fiscaux bruts et nets liés à l'accise. Les estimations de l'écart fiscal net lié à l'accise en pourcentage des recettes d'accise sont également fournies.

Remarques :

* L'écart fiscal lié aux paiements de l'accise pour les années d'imposition 2014 à 2016 était négligeable en raison des niveaux élevés de réglementation et d'observation. Le montant exact de l'écart fiscal n'est pas déclaré pour maintenir la confidentialité des contribuables.

** Tous les montants sont en dollars constants de 2018. Les chiffres étant arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*** Les pourcentages des recettes fiscales provenant de l'accise sont fondés sur les Comptes publics du Canada. Voir le tableau A4 pour les montants des recettes fiscales fédérales.

Tableau A1 : Estimations de l'écart fiscal en dollars courants pour les années d'imposition 2014 à 2018, en milliards de dollars*

Ce tableau présente les estimations de l'écart fiscal en dollars courants des principales composantes de l'écart fiscal (l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, la TPS/TVH et les recettes provenant de l'accise) pour les années d'imposition 2014 à 2018. Les écarts fiscaux en matière de déclaration sont présentés pour l'impôt sur le revenu des particuliers (national et international), l'impôt sur le revenu des sociétés (PME et grandes sociétés), la TPS/TVH et l'accise ainsi que les écarts liés aux paiements de ces composantes. Les écarts fiscaux totaux bruts et nets sont également fournis en plus de l'impact des activités d'observation et de recouvrement de l'Agence.

Remarques :

* Les chiffres étant arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

** L'écart fiscal lié aux paiements de l'accise pour les années d'imposition 2014 à 2016 était négligeable en raison des niveaux élevés de réglementation et d'observation. Le montant exact de l'écart fiscal n'est pas déclaré pour maintenir la confidentialité des contribuables.

Tableau A2 : Estimations de l'écart fiscal en dollars constants de 2018 pour les années d'imposition 2014 à 2018, en milliards de dollars*

Ce tableau présente les estimations de l'écart fiscal en dollars constants de 2018 des principales composantes de l'écart fiscal (l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, la TPS/TVH et les recettes provenant de l'accise) pour les années d'imposition 2014 à 2018. Les écarts fiscaux en matière de déclaration sont présentés pour l'impôt sur le revenu des particuliers (national et international), l'impôt sur le revenu des sociétés (PME et grandes sociétés), la TPS/TVH et l'accise ainsi que les écarts liés aux paiements de ces composantes. Les écarts fiscaux totaux bruts et nets sont également fournis en plus de l'impact des activités d'observation et de recouvrement de l'Agence.

Remarques :

* Les chiffres étant arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

** L'écart fiscal lié aux paiements de l'accise pour les années d'imposition 2014 à 2016 était négligeable en raison des niveaux élevés de réglementation et d'observation. Le montant exact de l'écart fiscal n'est pas déclaré pour maintenir la confidentialité des contribuables.

Tableau A3 : Estimations de l'écart fiscal en pourcentage des recettes fiscales fédérales correspondantes pour les années d'imposition 2014 à 2018*

Ce tableau présente les estimations des principales composantes de l'écart fiscal en pourcentage des recettes fiscales fédérales correspondantes pour les années d'imposition 2014 à 2018. Les écarts fiscaux en matière de déclaration sont présentés pour l'impôt sur le revenu des particuliers (national et international), l'impôt sur le revenu des sociétés (PME et grandes sociétés), la TPS/TVH et l'accise ainsi que les écarts liés aux paiements de ces composantes. Les écarts fiscaux totaux bruts et nets sont également fournis.

Remarques :

* Les pourcentages des recettes fiscales fédérales correspondantes pour l'écart fiscal net sont fondés sur les Comptes publics du Canada. Voir le tableau A4 pour les montants des recettes fiscales fédérales.

** L'écart fiscal lié aux paiements de l'accise pour les années d'imposition 2014 à 2016 était négligeable en raison des niveaux élevés de réglementation et d'observation. Le pourcentage exact de l'écart fiscal n'est pas déclaré pour maintenir la confidentialité des contribuables.

Tableau A4 : Recettes fiscales fédérales pour les années financières 2014-2015 à 2018-2019, en milliards de dollars*

Ce tableau présente les recettes fiscales fédérales de chacune des composantes principales de l'écart fiscal pour les années financières 2014-2015 à 2018-2019 en dollars constants de 2018. Le total des recettes fiscales fédérales pour chacune de ces années financières est également présenté.

Remarques :

* Tous les montants sont en dollars constants de 2018. Les montants proviennent des Comptes publics du Canada. Il a été approximé qu'une année financière correspond à une année d'imposition (par exemple, 2014-2015 a été utilisé pour calculer les pourcentages pour l'année d'imposition 2014).